

## Bac 2023 : les épreuves de spécialité en mars

Publié le 22 septembre 2022 à 16h47



**Les épreuves de spécialité du baccalauréat se tiendront les 20, 21 et 22 mars prochains pour les élèves de terminale, sur une partie « resserrée » du programme, a annoncé l'Éducation nationale.**

Que les élèves de terminale, ainsi que leurs parents, notent bien ces dates : pour le baccalauréat général et technologique, les épreuves écrites des enseignements de spécialité sont fixées les 20, 21 et 22 mars 2023, « afin que les notes obtenues puissent être prises en compte dans les dossiers Parcoursup », a annoncé le ministère de l'Éducation dans un communiqué, publié ce jeudi au Bulletin officiel.

C'est la première fois que les notes de ces épreuves seront prises en compte par la controversée plateforme d'accès à l'enseignement supérieur. Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, « a demandé que les épreuves écrites des enseignements de spécialité portent sur une partie resserrée du programme de terminale », a ajouté le ministère.

## Les modifications connues la semaine prochaine

« Afin que vos professeurs et vous-mêmes disposiez de plus de temps pour approfondir les notions étudiées, j'ai décidé de manière pérenne de resserrer » les programmes d'examen des épreuves de spécialité, a précisé le ministre dans un courrier aux élèves de terminale. « Vos professeurs auront connaissance dès la semaine prochaine des modifications apportées. Les enseignements de spécialité se poursuivront jusqu'au mois de juin, afin de vous préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'épreuve du Grand oral », a-t-il ajouté.

L'épreuve de philosophie ainsi que le grand oral se dérouleront comme à l'habitude en fin d'année scolaire.

## « C'est trop tôt », selon le SNPDEN-Unsa

« Ce choix du mois de mars (...) c'est trop tôt, cela risque de désorganiser le fonctionnement des lycées », a dénoncé Olivier Beaufrère, secrétaire national au SNPDEN-Unsa, premier syndicat des chefs d'établissement.

Dans une récente enquête, le SNPDEN révélait « un absentéisme massif des élèves de terminale » au mois de mai dernier, après les épreuves de spécialité (au fort coefficient).

« On risque d'assister à un absentéisme des élèves de terminale dès la fin mars, la conséquence serait donc bien plus négative que l'intérêt d'intégrer les notes dans Parcoursup », a commenté Olivier Beaufrère.

« On voit que Pap Ndiaye veut maintenir le cap de la réforme du lycée et ne pas revenir en arrière », regrette Sophie Vénétitay, secrétaire générale du premier syndicat du secondaire, le Snes-FSU. Annulées en 2020 et 2021 à cause de la covid-19, repoussées et aménagées en 2022 pour la même raison, les épreuves de spécialité n'ont jamais eu lieu à la mi-mars, comme le prévoit la réforme de Jean-Michel Blanquer, qui entre dans sa quatrième année d'application.

Les candidats passent chacun deux épreuves de spécialité (parmi un choix de 13 matières

en filière générale). Elles comptent à elles deux pour un tiers des résultats du bac, calculés sur 100 points.

Parmi les spécialités les plus choisies pour le bac général l'an dernier, figurent les mathématiques, les sciences économiques et sociales ou encore histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

Depuis la réforme du baccalauréat en 2019, les résultats reposent à 40 % sur du contrôle continu et à 60 % sur des épreuves terminales.